

ÉCOLE DE CHAILLOT

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Cité de l'architecture et du patrimoine et son département Formation – l'École de Chaillot – s'impliquent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme en témoignent plusieurs indicateurs identifiés dans le Code de l'éducation.

Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Part des femmes candidates à l'entrée du DSA / diplôme de spécialisation et d'approfondissement. Campagne de sélection avril 2024 pour la promotion 2024-2026	55 % de candidates. 58 % de candidates présélectionnées.
Part des femmes sélectionnées pour la promotion 2024-2026	52 % des architectes sélectionnés.
Part des femmes inscrites pour la promotion 2022-2024	51 % des architectes inscrits.
Part des femmes inscrites pour la promotion 2023-2025	57 % des architectes inscrits.
Part des femmes et des hommes bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux	non concerné.
Part des femmes diplômées de la promotion 2022-2024	55 % des diplômés.

Indicateurs relatifs aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes

Guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès au DSA	Guide en cours dans le cadre d'une fiabilisation des procédures de l'École.
Dispositif d'accompagnement des étudiantes, de type mentorat ou tutorat	Dispositif non établi.
Dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiantes et des étudiants	Des aménagements sont dès à présent étudiés au cas par cas : cette possibilité sera explicitement introduite dans le règlement des études et des examens.
Formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, à destination des étudiants	Mise en place de deux formations sur les Violences sexistes et sexuelles et sur le Harcèlement moral, pour les étudiants, les enseignants et les agents de l'École dès l'année 2024-2025.
Part des femmes dans les jurys d'au moins trois membres constitués pour l'accès au DSA	66 % du comité de présélection. 38 % des comités de sélection, avec 17 femmes sur 45 membres.

Nombre et types d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes :

→ désignation à parité des représentants des architectes – étudiants du DSA

Indicateurs de l'année universitaire 2023-2024. Référence : décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur.